



RMI / RSA et pension alimentaire

Par **CHR**, le **08/12/2008** à **18:51**

Bonsoir,

Je vais être au RSA le mois prochain.

1/ Dois-je continuer à payer la pension alimentaire ?

2/ Quelle est la procédure à suivre pour régler la situation de manière officielle (arrêt momentané par jugement ? Reprise dès nouveaux revenus, selon quels critères car mes rentrées ne sont plus les mêmes).

Merci d'avance pour votre aide.

Par **jeetendra**, le **08/12/2008** à **20:32**

bonsoir, si vos revenus ont chuté vous pouvez demander une réduction, voire une suppression [fluo]temporaire du versement[/fluo] de la pension alimentaire, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle, regardez mon blog, cordialement